

Présentation dans le cadre du midi conférence du HEC Montréal

# Bien vieillir chez soi – Tome 4 : Une transformation qui s'impose

7 février 2024



**Le mandat confié au CSBE  
par le gouvernement**

# Décret du 9 mars 2022

En mars 2022, le gouvernement du Québec nous a confié le mandat **d'évaluer la performance des programmes gouvernementaux de soutien à domicile.**

Dans le cadre de ce mandat, nous nous sommes penchés notamment sur :

- Est-ce que le modèle de soins à domicile au Québec est pertinent, performant et axé sur les résultats?
- Est-ce que les moyens de financement sont efficaces et équitables?

# Principaux constats

**À l'instar de celui de la majorité des pays industrialisés, l'écosystème de soutien à domicile québécois, développé à une autre époque, ne répond pas aux besoins actuels de la population et est inadapté face aux besoins à venir.**

**Nos résultats sont clairs : la situation est inquiétante. Le manque d'efficacité observé à l'heure actuelle met en péril la viabilité des services dans le futur.**



**Si rien ne change, la  
réponse aux besoins de  
services à domicile sera un  
défi impossible à relever**

# Un système construit sur des assises fragiles

## La Politique de 2003 : une politique avant-gardiste à l'époque, mais peu implantée

- **Absence d'endossement** formel du gouvernement et du ministre de l'époque;
- Est-ce que **vivre à domicile est la volonté réelle de toute la population**? Il s'agit d'un constat de base qui n'a jamais été validé;
- Le **caractère universel du soutien à domicile** représente un défi financier considérable;
- Les ressources indispensables à la mise en place de la Politique n'ont pas été sécurisées et **l'implication des ministères dont l'action a un impact sur la capacité de vieillir à domicile ne semble pas assurée.**

# Un système complexe et peu performant

## Une navigation difficile

- **Aucun plan d'ensemble** n'a été mis en œuvre en vue de développer un système de soutien aux personnes en perte d'autonomie qui soit cohérent et intégré;
- Peu d'acteurs ont une compréhension d'ensemble du système de soutien à domicile.
- Le système est inutilement complexe, peu intégré et peu performant :
  - Grand nombre de services offerts en silos;
  - Multitude de prestataires de services;
  - Différentes possibilités de financement selon les prestataires.

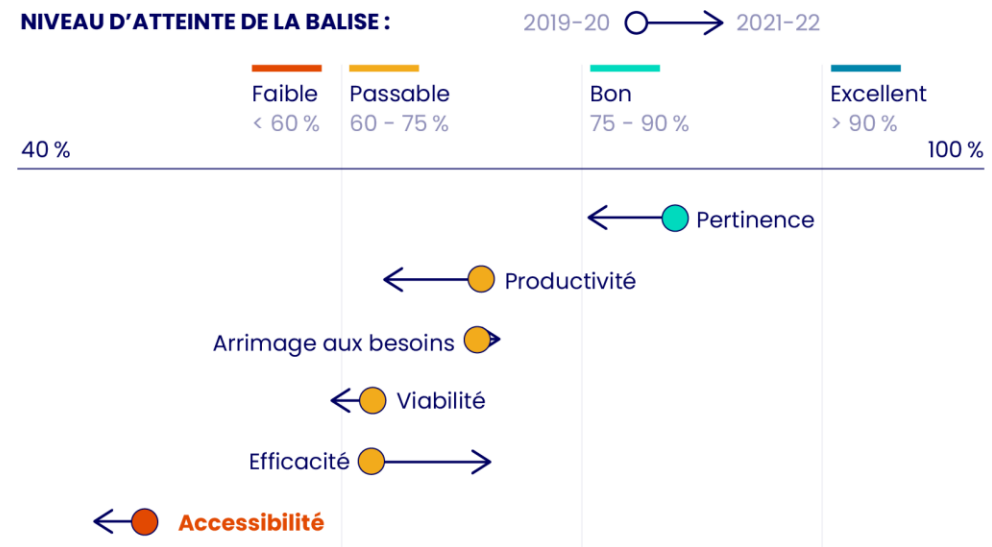
# Un système complexe et peu performant

## L'appréciation chiffrée de la performance, des résultats décevants

L'orientation retenue par le MSSS – soit l'augmentation de la quantité de services – ne semble pas produire les résultats attendus pour ce qui est de l'accessibilité, tandis que l'arrimage aux besoins, l'efficacité, la viabilité et la productivité obtiennent des résultats passables.

Figure 7. Score des dimensions évaluées aux services de soutien à domicile sous la gouverne des établissements – Québec – 2019-2020 et 2021-2022

○ Dans l'ensemble du Québec, le principal enjeu rencontré concerne l'accessibilité; les dimensions de viabilité, d'arrimage aux besoins, de productivité et d'efficacité laissent également place à l'amélioration avec des scores passables – seule la dimension de pertinence affiche un score adéquat.



Source : Commissaire à la santé et au bien-être (2023). Bien vieillir chez soi – Tome 2 : chiffrer la performance, p. 79.



# Des mesures et des programmes aux conditions d'éligibilité variables qui répondent imparfaitement aux besoins de la population

- Le système de soutien à domicile s'appuie sur **six programmes de financement**, construits **sans souci de complémentarité ni de synergie** pour atteindre des objectifs communs.
- Cette multiplication des programmes crée des **embuches dans la capacité d'offrir des services intégrés** et entraîne de la **confusion à propos du rôle de chaque type d'organisation**.

# Un système qui ne répond pas aux attentes de la population

## Un système de soins de longue durée concentré sur l'hébergement

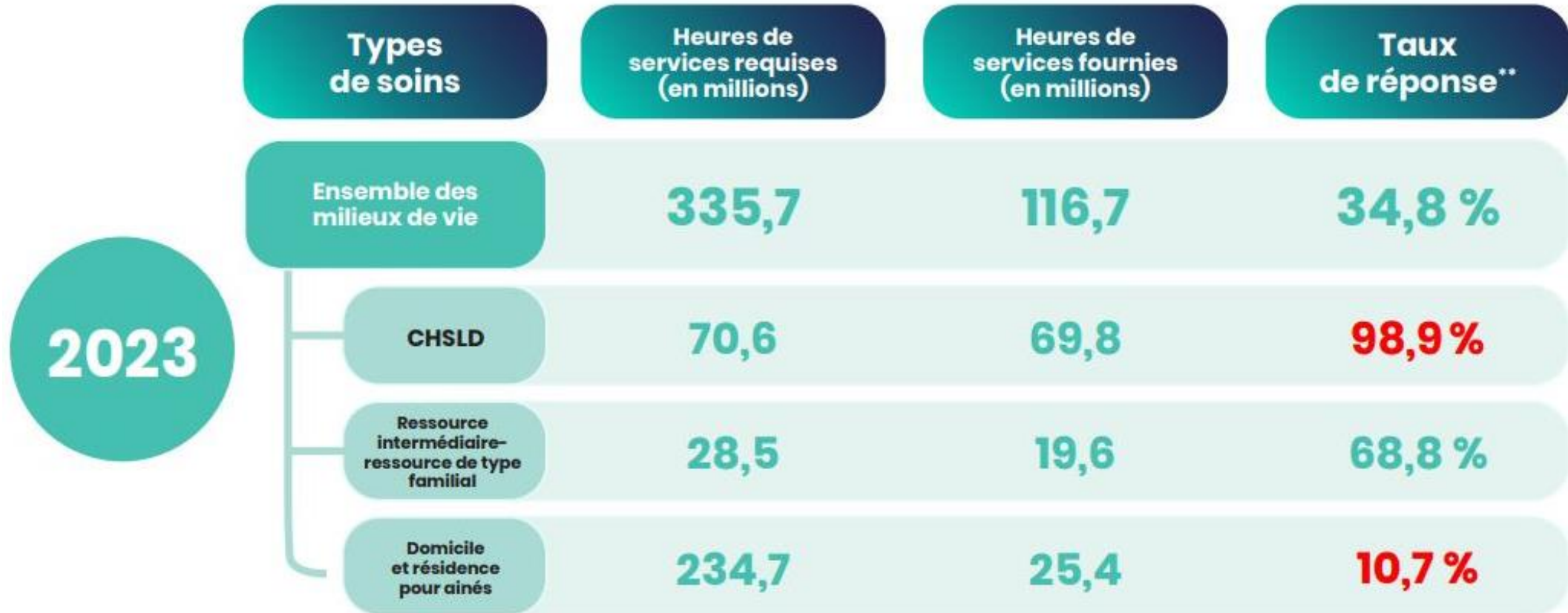
- En 2023, l'hébergement reçoit 62 % des ressources financières destinées aux soins de longue durée, mais prend en charge seulement 16 % des usagers, alors que le soutien à domicile reçoit 38 % des ressources financières et prend en charge 84 % des usagers.

# Un système qui ne répond pas aux attentes de la population

## Une volonté de la population de vieillir le plus longtemps possible à domicile

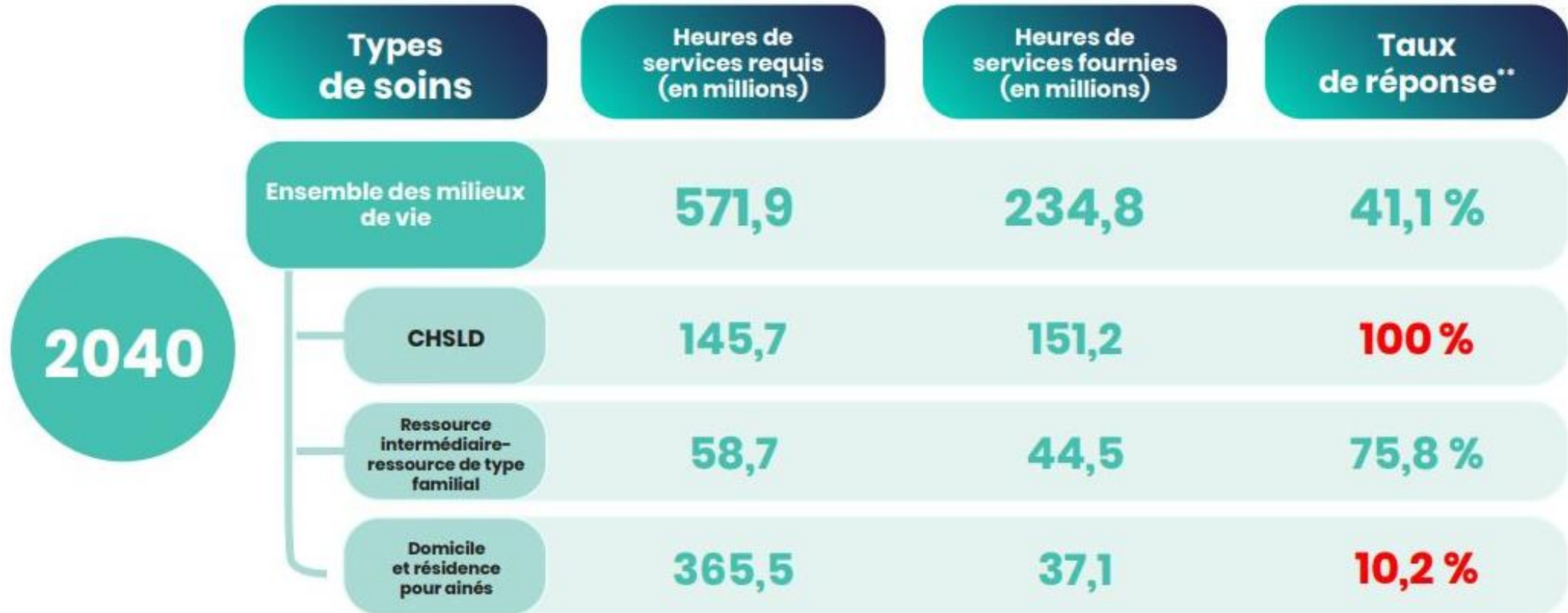
- D'après un sondage effectué en 2001 par les EÉSAD auprès de 1 000 répondants, 91 % des 55 ans et plus interrogés se reconnaissent dans l'affirmation « chez moi pour la vie ».
- Les travaux effectués à l'initiative du Commissaire par une équipe de chercheurs des HEC Montréal conduisent à la conclusion que le domicile est effectivement le premier choix des Québécois, **mais pas à n'importe quelles conditions** :
  - Le domicile est le premier choix des Québécois dont la perte d'autonomie est limitée. En cas d'incapacité lourde, l'hébergement semble plus approprié.

# Un système concentré sur l'hébergement



Projections provenant de : Clavet, N.-J., Hébert, R., Navaux, J., Raïche, M. et Michaud, P.-C. (2023). *Horizon 2040 : Projections des impacts du soutien à l'autonomie au Québec*, HEC Montréal.

# Un système concentré sur l'hébergement



Projections provenant de : Clavet, N.-J., Hébert, R., Navaux, J., Raïche, M. et Michaud, P.-C. (2023). *Horizon 2040 : Projections des impacts du soutien à l'autonomie au Québec*, HEC Montréal.

# Un défi impossible à relever

- Si rien ne change, par année, le cout en 2040 sera de 8,9 G\$ de plus.
- Le système devra construire 2 500 places supplémentaires par année en maisons des aînés.
- À terme, 13 700 infirmières et 45 600 travailleurs en soins d'assistance (AVQ) et services de soutien (AVD) devront être recrutés, d'ici 2040.
- La réponse aux besoins en soutien à domicile demeurerait à 10,2 %



**Recommandations :  
recentrer l'approche  
gouvernementale**

# Une transformation s'impose.

Il est nécessaire d'engager une dynamique de changement qui, seule, sera en mesure de relever le défi actuel et à venir du soutien à domicile.



# 1. Il faut que le gouvernement s'engage vers le développement d'une société favorisant l'autonomie des aînés

- Le vieillissement n'est pas une maladie. Il faut engager une véritable transformation de la manière dont on envisage le vieillissement.
- Approche sociétale du maintien de l'autonomie plutôt qu'une approche médicale du soutien à la perte de celle-ci.
- Réorienter le système de soins et services de longue durée, actuellement principalement organisé autour de l'hébergement, pour en faire un système soutenant le maintien de l'autonomie le plus longtemps possible dans la communauté.

## Nous recommandons :

- que le ministère **élabore une politique de maintien de l'autonomie** fondée sur les attentes et les préférences de la population et que cette politique **soit adoptée au niveau gouvernemental**.

## 2. Il faut solidifier les assises du système de soutien à domicile

- Prévoir la simplification et l'allègement des programmes et des mécanismes de financement de soutien à domicile.
- Critères d'admissibilité cohérents et uniformes.
- Réduire le nombre de programmes et clarifier l'articulation entre ceux-ci.

### Nous recommandons :

- que le ministère **propose des règles d'éligibilité** de l'aide à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et définisse un plan de financement des services correspondants;
- que le ministère développe **des stratégies pour améliorer la viabilité financière** à long terme des soins et des services de longue durée, incluant le soutien à domicile;
- que le gouvernement impose **une contribution des usagers** de l'aide à domicile financée par les services publics aux personnes en fonction de leurs moyens;

# 3. Il faut développer des mesures pour améliorer le soutien à la population

## Nous recommandons :

- que le MSSS développe **des services de soutien en vue de faciliter le déploiement de services régionaux de coordination des services de soutien à domicile intégrés** aux services de soins de santé;
- que le MSSS soutienne la création de **bureaux régionaux de soutien à domicile** agissant comme portes d'entrée au soutien à domicile;
- que le MSSS mandate les établissements et leur donne **la marge de manœuvre** pour renforcer la capacité d'action afin d'offrir des services adaptés aux besoins locaux, en fonction des ressources disponibles;
- que le MSSS encourage et **soutienne la collaboration**;
- que le MSSS ajuste le processus de réclamation de **crédit d'impôt** pour le maintien à domicile d'un aîné;
- que le gouvernement bonifie le **soutien financier apporté aux proches aidants** en améliorant les conditions d'éligibilité et le montant des crédits d'impôt qui leur sont destinés.

# 4. Il faut soutenir l'innovation pour générer de la valeur

- Primordial d'implanter une culture d'innovation;
- Il faut s'inspirer de projets innovants;
- Le gouvernement soutient des initiatives, mais elles se heurtent à divers obstacles, notamment en ce qui concerne leur intégration dans le système existant.

## Nous recommandons :

- que le MSSS mette en œuvre des mécanismes efficaces pour soutenir le développement de nouvelles idées à valeur ajoutée et leur déploiement dans les milieux.



**Conclusion**

# Conclusion

- Le MSSS ne peut pas agir seul.
- Le maintien de l'autonomie et l'amélioration de la condition de vie des personnes concernées ne peuvent être envisagés isolément de l'action des services publics autres que celui de la santé et des services sociaux.
- Le maintien de l'autonomie doit être un défi sociétal relevé collectivement.

**Ensemble, identifier,  
proposer, débloquer**



[csbe.gouv.qc.ca](http://csbe.gouv.qc.ca)